

# Environnement :

## Comment choisir mon épargne ?



Guide éco-citoyen



[www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)



Les Amis  
de la Terre

# Pourquoi le guide « Comment choisir mon épargne »



L'épargnant a le pouvoir d'agir grâce à son argent. C'est pourquoi les Amis de la Terre publient un guide éco-citoyen sur l'épargne. Ce guide est un outil concret pour vous aiguiller dans le choix de votre épargne et vous assurer que votre argent participe davantage à préserver la planète qu'à la détruire.



En 2005, les Amis de la Terre lancent la première campagne en France sur la responsabilité des acteurs financiers privés. Initialement articulée autour du rapport *Banques françaises et environnement : presque tout reste à faire* analysant les politiques environnementales des banques, cette campagne a aussi eu un large écho citoyen avec le guide pratique *Environnement : Comment choisir ma banque ?*<sup>[1]</sup> et sa déclinaison électronique sur [www.financeresponsable.org](http://www.financeresponsable.org). Son but ? Sensibiliser les citoyens sur l'implication des banques françaises dans des projets controversés et les guider dans le choix de leur banque. Le présent guide élargit la réflexion au domaine de l'épargne et à la possibilité pour chacun de choisir des produits d'épargne responsables. Après le choix d'une banque respectueuse de l'environnement et des droits humains, vous pouvez maintenant choisir votre épargne en toute connaissance de cause.

## Les Amis de la Terre, premier réseau écologiste mondial

La Fédération des **Amis de la Terre France** est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 77 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

[1] Le guide *Environnement : comment choisir ma banque* est disponible en ligne sur le site [www.financeresponsable.org](http://www.financeresponsable.org)



# Le pouvoir de l'épargnant-citoyen

A quoi sert votre épargne ? Les Amis de la Terre vous expliquent comment vos placements peuvent, malgré vous, vous rendre responsables de dégâts environnementaux et sociaux. Pour y mettre fin, faites un point avec votre banquier : épargnants, vous avez le pouvoir !

## A quoi sert l'épargne ?

**Pour l'épargnant**, épargner a plusieurs rôles et s'assimile souvent à de la consommation différée : il permet de prévenir les « coups durs », de préparer un achat conséquent (logement, par exemple), de s'assurer une retraite convenable, voire, pour certains, de gagner encore plus d'argent...

**Et pour l'économie ?** Outre sa fonction pour l'épargnant, l'épargne a une fonction primordiale dans le système économique actuel en soutenant l'activité financière. L'épargne permet en effet de financer les investissements dans l'activité économique.



Aujourd'hui, la rémunération accordée aux épargnants correspond à la rémunération de la prise de risque liée à un investissement (investissement en capital) ou au renoncement, durant une certaine période, à la disponibilité de son épargne (prêt).

## Le pouvoir de l'épargnant

En choisissant l'activité que vous souhaitez financer, votre épargne peut être un moyen d'agir sur la société. Elle peut être un levier de changement du modèle économique, social et environnemental. Quel type d'économie voulons-nous ? Une économie dominée par les entreprises multinationales ou un modèle économique soutenable socialement et écologiquement ? Le choix de votre épargne est un moyen d'action parmi d'autres, pensez-y !

## Exercez votre pouvoir

- » N'hésitez pas à interpellier votre conseiller financier sur la nature de l'épargne qu'il vous propose.
- » Prenez connaissance de l'utilisation de votre épargne, de ses impacts sociaux et environnementaux, et n'hésitez pas à changer de produit financier si celui (ou ceux) que vous possédez vous semble(nt) nocif(s).

# Une multitude de produits d'épargne

Les produits financiers proposés aux épargnants sont nombreux et ont chacun des caractéristiques propres : la garantie du capital placé et la disponibilité de l'épargne ne sont pas systématiquement assurées. Voici un petit panorama des produits d'épargne que votre conseiller financier vous proposera sans doute un jour...

Produits financiers		Sécurité	Disponibilité	Description
Compte courant		■	■	L'argent déposé sur le compte courant est garanti par l'Etat.
Comptes de dépôt à terme		■	■	Les comptes à terme et livrets bancaires permettent principalement de prévenir des dépenses imprévues (épargne de précaution). L'argent épargné est garanti par les établissements bancaires et bénéficie de la garantie générale des dépôts par l'Etat.
Livrets d'épargne réglementés	Livret A / Livret Bleu, LDD, LEP, CEL, Livret Jeune	■	■	
	PEL	■	■	
Livrets d'épargne non réglementés		■	■	
Assurance-vie	Contrats multi-supports	■	■	Ces placements financiers permettent, ou sont censés permettre, de bénéficier d'un revenu complémentaire. L'épargne est placée en bourse, sur les marchés financiers. Les risques sont donc élevés, hormis si le capital placé est garanti.
	Contrats en Euros	■	■	
Placements collectifs en bourse (OPCVM : FCP et SICAV)		■	■	
Plan d'épargne en actions (PEA)		■	■	
Epargne retraite (PERP/PERCO) Epargne salariale (PEE)		■	■	
Actionnariat direct entreprise cotée		■	■	Acquérir des actions ou des parts sociales est une forme de participation directe à la vie de l'entreprise, quelle que soit son statut (société anonyme, coopérative, etc.)
Parts sociales de financeurs solidaires		■	■	

- Sécurité : garantie du capital placé / Disponibilité : immédiate
- Sécurité : capital non garanti / Disponibilité : capital disponible immédiatement mais retrait pénalisé
- Sécurité : Capital non garanti et risque élevé de perte d'argent / Disponibilité : Capital bloqué



## Des livrets à responsabilité variable

En France, environ 16 % des revenus sont consacrés à l'épargne. Ainsi, 500 milliards d'euros sont actuellement placés sur des livrets. Mais que fait-on de ces fonds ?

### Les livrets réglementés

Le taux de rémunération des livrets réglementés est défini par l'Etat. Par ailleurs, les fonds sont sécurisés et disponibles à tout moment. L'utilisation des fonds des livrets réglementés varie selon le type de produit. **La responsabilité sociale et environnementale de ces produits n'est pas toujours assurée !** Ainsi, la destination de l'épargne déposée sur les PEL, CEL et le Livret Jeune est inconnue et ces fonds peuvent être utilisés par la banque pour tous types d'opérations.

Seuls le livret A, le livret développement durable et le livret d'épargne populaire offrent une certaine transparence :

- » **Livret A** : Une grande partie de l'argent est récoltée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Plus de la moitié est utilisée pour financer le logement social, le reste est placé sur les marchés financiers. La partie non collectée par la CDC est réaffectée aux banques qui l'utilisent comme bon leur semble... Nous vous renvoyons donc sur ce point au classement des banques (cf. tableau ci-dessous).
- » **Livret développement durable (ex-CODEVI)** : Théoriquement, 10 % de l'épargne est utilisée sous forme de crédits aux particuliers souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie. Le reste est investi dans des prêts aux PME, sans considérations environnementales. Le livret « développement durable » ne mérite donc pas son appellation.
- » **Livret d'épargne populaire** : Les fonds déposés permettent en partie le financement de projets de logements sociaux. Le reste du capital est investi sous forme de crédits, d'actions et d'obligations. Les critères liés à l'environnement n'interviennent pas dans le choix des financements...

### Les livrets non réglementés

En dehors des livrets solidaires (cf. page 8), ils n'ont aucun intérêt. Ils promettent souvent des taux d'intérêt élevés qui ne durent généralement pas longtemps. Par ailleurs, l'utilisation des fonds n'est absolument pas transparente !

En France, plusieurs centaines de milliards d'euros dorment sur les comptes courants. Soyez donc attentifs au choix de votre banque : il détermine la façon dont l'argent de votre compte courant est susceptible d'être utilisé. Le tableau issu du guide des Amis de la Terre *Environnement : comment choisir ma banque ?* vous permettra de choisir en connaissance de cause.

Banques françaises	Risques environnementaux et sociaux
La Nef, Crédit Coopératif	» Impacts positifs
La Banque Postale, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel - CIC	» Risques faibles à modérés
Crédit Agricole - LCL, Société Générale, BNP Paribas	» Risques maximum

# Marchés financiers : la bourse ou la vie

Assurance-vie, OPCVM : sans qu'ils en aient forcément conscience, les Français sont de plus en plus encouragés à investir sur les marchés financiers. L'épargne placée dans ces produits finance bien souvent les activités des multinationales.

» **Gestion collective et actionariat direct** : certains épargnants confient leur argent à des gestionnaires d'actifs qui gèrent des OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières : fonds d'actions, obligataires, monétaires ou diversifiés). D'autres épargnants achètent directement des actions d'entreprises cotées en bourse, ils deviennent des actionnaires directs.

» **L'assurance-vie** : produit phare des sociétés d'assurance, il existe deux types de contrats : les "contrats en euros" et les "contrats multi-supports". L'épargne placée est investie dans des fonds actions, obligataires et/ou monétaires.

» **Épargne salariale** : l'épargne salariale correspond à un ensemble de dispositifs permettant aux salariés de se constituer une épargne avec l'aide de leur entreprise. Le plus souvent, cet argent est investi dans le capital d'entreprises cotées. N'hésitez pas à vous renseigner, notamment auprès de vos représentants du personnel, sur la façon dont est investi cet argent, potentiellement controversé (pétrole, nucléaire, OGM, armement, etc.) !

» **Épargne retraite** : l'épargne retraite est une forme d'épargne par capitalisation. En supplément des régimes obligatoires, une souscription à un PERP ou un PERCO peut vous être proposée. Là encore, il est très probable que vous participiez au financement d'activités controversées.

## Cautionner des pratiques désastreuses ? Non !

Investir sur les marchés financiers n'est pas neutre. En souscrivant à une assurance-vie, un FCP ou une SICAV, vous soutenez le système financier actuel et le financement d'entreprises multinationales dont les pratiques sociales et environnementales à travers le monde sont souvent désastreuses. Leur seul objectif : dégager le plus de dividendes à très court-terme.



### Le plus rentable et le moins risqué des placements ? Bien au contraire !

Les conseillers financiers expliquent souvent qu'investir en bourse est la plus rentable des solutions, et qu'elle est aussi peu risquée... ce qui est totalement faux ! Le krach boursier et les pertes sèches subies par les épargnants depuis 2008 en sont le meilleur exemple.

# Et l'investissement socialement responsable



## L'investissement socialement responsable, qu'est-ce que c'est ?

L'investissement socialement responsable (ISR) est considéré comme la déclinaison pour la finance de la notion de développement durable. Les fonds « ISR » contiennent des actions ou des obligations d'entreprises cotées en bourse. Mais, ce qui les différencie des autres fonds, c'est que les actifs en portefeuille sont choisis selon des critères financiers ET extra-financiers (environnement, social, gouvernance). Il existe 4 types de fonds ISR : les fonds thématiques, les fonds d'exclusion, les fonds d'engagement et les fonds « best in class ».

## Des fonds tout aussi irresponsables

Une grande majorité des fonds ISR contiennent des actions et/ou des obligations d'entreprises dont les activités sont très controversées (BP, Total, Areva, BNP Paribas, AXA, etc.), comme l'explique le rapport des Amis de la Terre *Investissement socialement responsable : l'heure du tri*<sup>[2]</sup>, publié en septembre 2010. Les fonds ISR se distinguent donc peu des fonds classiques et sont de fait irresponsables car ils participent au financement d'entreprises de tous secteurs qui nient les droits humains et sociaux et participent à la dégradation de l'environnement.

## Nos conseils face à l'ISR

» Privilégiez d'abord les financements solidaires, dont les garanties sociales et environnementales sont beaucoup plus substantielles ;

» Si vous voulez vraiment investir de l'argent en bourse via un fonds d'« investissement socialement responsable », rendez-vous sur le site de Novethic à l'adresse suivante : <http://www.novethic.fr> Chaque année, Novethic labellise des fonds répondant notamment à des critères de transparence, dont la publication de l'intégralité des entreprises présentes dans chaque fonds. Vous pourrez ainsi faire votre choix en connaissance de cause ;



» La Financière de Champlain se distingue nettement des autres sociétés de gestion pratiquant l'ISR grâce à son mode d'analyse des entreprises sélectionnées (visites sur le terrain, entretiens avec les parties prenantes) et au type d'entreprises choisies (moyennes entreprises). Pour plus de renseignements :

<http://www.financieredechamplain.fr>

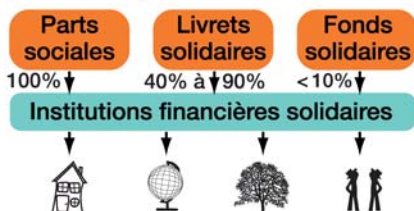
[2] La synthèse du rapport est disponible en ligne sur [www.financeresponsable.org](http://www.financeresponsable.org)



# Devenez un épargnant solidaire

L'épargne solidaire est la seule véritable solution pour que votre argent soit utilisé de façon transparente et pour financer des activités socialement utiles et préservant l'environnement.

## Qu'est ce que l'investissement solidaire ?



En tant qu'épargnant, vous pouvez participer au financement d'institutions financières solidaires. Avec votre argent, ces institutions participent au développement d'activités socialement et environnementalement responsables : habitat social, agriculture biologique, etc.

## Livrets solidaires et comptes à terme

Les livrets solidaires permettent d'épargner en toute sécurité tout en participant au financement d'activités à plus-value sociale et/ou environnementale. Entre 40 % (Livret Codevair) et 90 % (Livret Nef – Crédit Coopératif et Livret solidaire de la Caisse Solidaire Nord-Pas de Calais) de l'épargne déposée est dirigée vers ces financements. Si vous pouvez immobiliser votre épargne pour une durée minimum de 25 mois, le compte à terme de la Nef fonctionne selon le même principe.

La Nef est une société coopérative de finances solidaires unique en France. Elle est la seule à assurer la transparence totale des crédits qu'elle octroie. De plus, les financements réalisés concernent exclusivement les secteurs de la culture, de l'environnement et de l'action sociale. La Nef propose à ses clients la possibilité d'orienter l'épargne de leur compte à terme selon leurs préférences : agriculture biologique, développement social et solidaire, culture, écologie et environnement.

**laNef**  
société coopérative  
de finances solidaires

## Les fonds solidaires : une solidarité très partielle

Les OPCVM solidaires sont des fonds investis à 90 % en actions ou obligations d'entreprises cotées en bourse et à 10 % au soutien de financeurs solidaires. Seule une petite part des fonds participe donc au financement d'activités aux impacts positifs mais la plus grande partie de l'argent est susceptible d'être investie de façon irresponsable, même si le fonds est ISR.

## Fonds de partage : attention !

Catégorie particulière d'OPCVM, les fonds de partage ont une spécificité : une partie du dividende est rétrocédée à une association préalablement définie. Pour autant, placer son argent dans un fonds de partage ne garantit pas un investissement responsable si la destination exacte de l'épargne reste inconnue.



# Investir directement dans des activités solidaires, c'est possible

Pour choisir le type d'activités que vous voulez financer, vous pouvez acquérir des parts sociales d'une institution financière solidaire.

## Quels sont les avantages ?

- » Acquérir des parts sociales de financeurs solidaires vous permet de choisir quelles activités vous financez. Votre épargne devient concrète !
- » Vous êtes assurés de la destination de la totalité de votre argent, car ces organismes considèrent la transparence comme un de leurs principes fondamentaux.
- » Vous pourrez participer aux décisions de financement prises par l'institution.
- » Vous bénéficiez d'avantages fiscaux (réduction de l'impôt sur le revenu).

## Comment procéder ?

Reportez vous au site Internet de Finansol <http://www.finansol.org> à la rubrique « Devenir actionnaire solidaire ». Vous trouverez une fiche sur un certain nombre d'institutions financières solidaires ainsi que des informations utiles pour acquérir des parts sociales.



Financement de construction et de rénovation de logements sociaux.  
**Exemple :** SAS Foncière Chênelet



Conception de moyens de production d'énergies renouvelables.  
**Exemple :** Solira



Acquisition de terres et aide à l'installation en agriculture biologique.  
**Exemple :** Foncière Terre de Liens



Microcrédits accordés à des entrepreneurs du Sud afin qu'ils puissent développer et pérenniser leurs activités.  
**Exemple :** Oikocredit

## Devenir actionnaire de Terre de Liens

Terre de Liens achète des terres agricoles afin que de jeunes agriculteurs biologiques puissent s'y installer. En devenant actionnaire solidaire de la Foncière Terre de Liens, vous pouvez contribuer au développement d'une agriculture locale et préserver l'environnement. Plus d'informations à l'adresse suivante :

<http://www.terredeliens.org>



# Le classement des produits d'épargne

Produits d'épargne	Risques sociaux et environnementaux		
Parts sociales d'entreprises et de financeurs solidaires	» Impacts positifs		
Comptes de dépôt à terme Nef			
<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Livrets solidaires</td> <td>Livret Nef</td> </tr> <tr> <td>Livret Codevair</td> </tr> </table>		Livrets solidaires	Livret Nef
Livrets solidaires	Livret Nef		
	Livret Codevair		
Fonds solidaires	» Impacts positifs partiels		
<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">Livrets réglementés</td> <td>Livret A, LEP, LDD</td> </tr> <tr> <td>PEL, CEL, Livret Jeune</td> </tr> </table>		Livrets réglementés	Livret A, LEP, LDD
Livrets réglementés	Livret A, LEP, LDD		
	PEL, CEL, Livret Jeune		
Produits ISR	» Risques élevés		
Livrets non réglementés (non solidaires)			
Fonds de partage	» Risques maximum		
OPCVM (FCP et SICAV)			
Assurance-vie			
Epargne retraite (PERP et PERCO)			
Épargne salariale (PEE)			
Plan d'épargne en actions (PEA)			
Actionnariat direct dans les entreprises multinationales			

# Les recommandations des Amis de la Terre

Les banques et les assurances françaises peuvent et doivent changer leurs pratiques. Les Français ont le droit de savoir et de choisir à quelles fins leur épargne est utilisée. Nous demandons :

» **L'amélioration de la transparence** : les banques, les assurances et les sociétés de gestion ont le devoir de rendre compte de l'utilisation faite de l'argent des épargnants. Les pratiques élémentaires suivantes doivent être mises en œuvre :

- chaque produit d'épargne doit être soumis à un étiquetage des risques (financier/responsabilité sociale et environnementale/climat) ;
- pour les produits boursiers, les gestionnaires d'actifs doivent publier l'intégralité de la composition de leurs fonds ;
- les institutions financières doivent publier la liste des projets et des entreprises qu'elles financent ;

» **Le soutien aux alternatives durables** : les pouvoirs publics doivent réguler l'épargne afin qu'elle soutienne les alternatives soutenables. Pour commencer, la totalité de l'encours déposé sur les livrets A et les livrets développement durable doit être utilisée au financement du logement social et à la lutte contre les changements climatiques en France (financement de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables), et au financement d'activités ayant obtenu les labels les plus exigeants (AB, écolabels, etc.).

» **La suppression de l'appellation « ISR »** : dans la situation actuelle, ce terme n'a aucune légitimité car il ne correspond pas à la réalité. Les gestionnaires d'actifs et les banques et assurances qui distribuent ces produits financiers ne pourraient revendiquer le qualificatif d'« investissement socialement responsable » uniquement si 100 % du fonds était dédié aux entreprises solidaires.





# Mode d'emploi : ce que vous pouvez faire

» **Choisissez l'épargne la plus écologique en fonction de vos possibilités :** vous aurez la garantie que votre argent contribue à préserver l'environnement, et non à le détruire. Les Amis de la Terre vous conseillent les produits de la Nef, dont les activités ont des effets positifs sur l'environnement.

» **Faites nous part de vos témoignages :** discutez avec votre conseiller financier du degré de responsabilité sociale et environnementale de vos produits financiers et envoyez-nous vos témoignages. Nous pourrions les publier en ligne.

» **Diffusez le guide !** Plus nous serons nombreux à faire pression sur le monde de la finance, plus nous serons efficaces. Demandez-nous des guides (gratuits) pour les diffuser autour de vous, à vos amis, votre famille, vos collègues...

» **Soutenez les Amis de la Terre** en renvoyant le bon de soutien figurant dans le guide. Nous avons fait le choix d'un guide gratuit pour qu'il soit accessible à tous, mais cette campagne a un coût (recherche, impression, envoi, etc.). Plus vous nous soutenez, plus nous pouvons diffuser largement cet outil.

» **Consultez le site Internet des Amis de la Terre** consacré à la campagne sur la responsabilité des acteurs financiers privés à l'adresse suivante : [www.financeresponsable.org](http://www.financeresponsable.org) Vous y trouverez les détails du classement des produits d'épargne et des banques, ainsi que des appréciations sur les sociétés d'assurances. Vous pourrez également accéder à la rubrique « Mobilisons-nous » pour passer à l'action !

[www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)

Les Amis de la Terre  
2B, rue Jules Ferry • 93100 Montreuil  
Tél. : 01 48 51 32 22  
[france@amisdelaterre.org](mailto:france@amisdelaterre.org)



Les Amis  
de la Terre